

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1086**

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et de soutien à l'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'en toute logique la Conférence nationale de l'autonomie devrait piloter au niveau national la politique de prévention de la perte d'autonomie mais également celle de soutien à l'autonomie conformément aux missions respectives de la CNSA et des conférences des financeurs.